

GENERALISATION DU CONSEILLER REFERENT INDEMNISATION (CRI) :

De haute lutte, nous avons obtenu un léger report du déploiement à septembre 2021.

La taille des portefeuilles correspondra au nombre de DE indemnisés divisé par le nombre de conseillers GDD, autant dire que cela reste très aléatoire même si la DG annonce une estimation de 700 DE par portefeuille en moyenne.

Le SNU a alerté sur l'insuffisance des moyens humains pour mettre correctement en œuvre ce dispositif, car au-delà de la gestion des droits la direction va demander une «proactivité» qui va considérablement alourdir la charge de travail.

Ce projet pourrait améliorer le service rendu à l'utilisateur s'il était accompagné des recrutements nécessaires.

En raison de l'absence d'engagements de la direction sur ce sujet, le SNU s'est abstenu sur ce dossier. La CSSCTC, pourtant mandatée pour travailler sur les effets du projet CRI n'a pas pu se réunir, la direction n'ayant pas jugé utile de la convoquer malgré ses prérogatives. Le SNU a renvoyé la direction à sa responsabilité.

Résultat du vote :

3 CONTRE (CGT - FO [1]), 7 POUR (CFDT ET CGC), 9 ABSTENTIONS (SNAP - **SNU** - STC) ET
5 NPPV (*ne prend pas part au vote*) (FO [5])

CHARTRE TELETRAVAIL : LA DIRECTION PRÉPARE SON JOUR D'APRÈS !

La situation sanitaire permet actuellement à l'employeur d'imposer le télétravail exceptionnel (TTEX). Pour préparer l'après crise, la direction rouvre la négociation d'un accord sur ce thème.

Cette négociation, interrompue par la DG, a repris le jeudi 25 mars 2021.

A notre grande surprise dans le même temps, pour se prémunir contre d'éventuelles «revendications» trop ambitieuses des organisations syndicales dans cette négociation, la direction impose unilatéralement une «Charte du télétravail» minimaliste. Cette dernière permettrait, selon elle, de mettre en place le télétravail y compris en cas d'échec des négociations.

Le SNU, la CGT, FO et le STC ne sont pas rentrés dans ce jeu et ont refusé de rendre un avis sur cette charte pour se garder la possibilité de la contester devant les tribunaux, le cas échéant, si la négociation se fait, comme souvent ces jours-ci, a minima. **Seule la CGC a voté POUR cette charte.**

Résultat du vote :

2 CONTRE (SNAP), 3 POUR (CGC), 4 ABSTENTIONS (CFDT) ET 15 NPPV (FO - CGT - **SNU** - STC)